ÉNONCÉ DES EXIGENCES

Vers un Pays d’Art et d’Histoire Ambert Livradois Forez
Direction CSVA

**Préparation :**

* Céline Bouteloup
* En concertation avec le CODIR + Sylvain Rigenbach, Christel Gay

 **Approbation par le Bureau d’Ambert Livradois-Forez**, présidé par Daniel FORESTIER

**OBJECTIFS :**

Le présent énoncé des exigences vise à demander l’approbation du Bureau de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) pour permettre le lancement du projet de Pays d’Art et d’Histoire ALF (fiche action H31 / feuille de route VP à la culture) : **il s’agit dans un premier temps d’étudier la faisabilité d’un PAH sur le territoire d’ALF, et le cas échéant de proposer une feuille de route pour le mettre en place sur le temps du mandat.**

##### CONTEXTE

Le territoire communautaire est riche d’un patrimoine matériel et immatériel varié (patrimoine agricole, industriel, architectural, paysager…) et préservé. Grâce au **travail d’inventaire et de valorisation du petit patrimoine et des savoir-faire par l’ex-SIVOM depuis 1996** (livres, films…), ainsi qu’au travail porté par le Parc Livradois Forez (Route des métiers…), le territoire d’Ambert Livradois Forez est déjà bien identifié sur la question des savoir-faire.

Inscrit dans cette dynamique et initié en **2015, le projet « Vallées Papetières »** a pour objectif de valoriser des savoir-faire et patrimoines originaux du Livradois-Forez dans une **logique de développement territorial inscrite dans le temps long**.

Il s’agit, par l’affirmation de la valeur d’un patrimoine original, de prendre rang au sein des sites patrimoniaux majeurs au cœur desquels le bassin ambertois se situe, et ainsi d’accroître la notoriété du territoire.

**Suite à la fusion des EPCI, le projet s’est élargi pour devenir celui de l’Encyclopédie des techniques et métiers du Livradois Forez** (dont l’appellation fait référence à l’Encyclopédie Diderot et d’Alembert éditée en grande partie sur du papier ambertois). Il s’agit désormais de **faire connaître et reconnaître Ambert Livradois Forez comme un territoire d’excellence en matière de savoir-faire, tant patrimoniaux que contemporains**, via une reconnaissance non plus seulement régionale, mais nationale, et même européenne alors que Clermont-Ferrand se veut *capitale européenne de la culture,* voire à terme international.

Dans cette logique, le projet de territoire adopté fin 2019 contient une **fiche action sur la mise en place d'un Pays d'Art et d'Histoire ALF** avec, si possible, une thématique forte sur les techniques et savoir-faire industriels qui constituent à la fois **un socle patrimonial (identitaire) et une ressource économique de demain.**

C’est dans ce contexte, que suite à une sollicitation de l’Université Clermont Auvergne en juin 2020, **un partenariat a été établi entre le pole CSV et l’UCA**, autour d’un projet collectif confié aux Masters Accompagnement Culturel et Touristique des Territoires.
 **Avec cette mission étudiante, il s’agit - avant que le projet de PAH ne soit éventuellement porté par le conseil Communautaire -, d'étudier sa faisabilité, ce qui implique :**

* **Conduire un diagnostic du territoire axé sur le projet de création d’un PAH :**
	+ Etat des lieux de l’existant : atouts et faiblesses d’ALF sur les thématiques liées à un PAH
	+ Dans une vision plus dynamique et prospective, opportunités et menaces liées à la mise en place d’un PAH
* **Mener un travail de parangonnage afin de faire bénéficier ALF de retours d’expériences sur :**
	+ Le fond : Les éléments moteurs, favorables… et les freins, points de vigilance…
	+ La forme : la procédure administrative, les impacts RH et financiers…
* **Organiser une (ou plusieurs) visite(s) de PAH pour les élus intéressés**
* **Construire une feuille de route partagée avec les partenaires mobilisables**
* Eventuellement à terme, via le projet FACTEUR, accompagner scientifiquement et techniquement l’équipe ALF

##### DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS

 **>>> Créer un Pays d'Art et d'Histoire "Ambert Livradois Forez" pour animer l'offre touristique, éducative et patrimoniale d’ALF :**

- Permet une vision positive du territoire grâce à la valorisation de ses richesses patrimoniales
- Développement touristique basé sur un label national reconnu

- Coopération entre les services et avec les différents acteurs du territoire, dans une logique de développement territorial

- Permet une prise de conscience des habitants et sensibilise aux nécessités de préservation du cadre de vie

 **A court terme, dans ce premier temps, il s’agit de :**

* **Vérifier la pertinence de ce label « Pays d’Art et d’Histoire »** pour notre territoire, par un regard extérieur, au vu des atouts et faiblesses du territoire et des avis des différents partenaires et acteurs du territoire (élus ; acteurs économiques, touristiques, culturels ; techniciens…) – ou, le cas échant, proposer d’autres labels permettant de répondre aux objectifs ci-dessus
* Le cas échéant, **établir une feuille de route** permettant de planifier les grandes étapes à prévoir ainsi que les impondérables à assumer pour obtenir le label PAH d’ici la fin du mandat

##### RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET

Marginalité du travail coordonné sur les questions du tourisme, du patrimoine, du cadre de vie… tant au sein d’ALF qu’avec les autres acteurs du territoire.

Faiblesse de l’attractivité du territoire ALF : peu de visibilité, peu de « signes extérieurs de qualité »

Dévalorisation du territoire par ses habitants, peu de soucis de préservation du cadre de vie…

Absence de sensibilisation de la jeunesse aux richesses et spécificités du territoire.

##### CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION

Pour la mise en œuvre de ce projet, afin de permettre la transversalité requise, il convient de mettre en place un groupe projet, regroupant les techniciens des services patrimoine, tourisme, urbanisme, enfance-jeunesse, communication (en association avec les élus volontaires).

Validation Etude de faisabilité et phase projet : Bureau

Lancement officiel de la démarche d’obtention du label PAH : Conseil de communauté

##### FINANCEMENT

Coût de l’opération :

Etude de l’UCA : 2000 €, pris en charge par la subvention du Conseil Régional dans le cadre du projet FACTEUR.

A suivre éventuellement : stage sur une thématique à approfondir (prise en charge par FACTEUR possible).

Les coûts d’un PAH seront estimés dans le cadre de l’étude de faisabilité et la phase projet.

*L’énoncé des exigences est un document présenté en Bureau communautaire afin d’autoriser l’entrée en phase de développement du projet.*

*Il permet au Bureau et au service de partager une problématique et des orientations communes.*

*Le passage en phase projet ne signifie pas pour autant que le projet sera réalisé dans la foulée.*